

**UNIVALOM**

Siège :

3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023**

**Délibération 2023-59**

**OBJET : Autorisation de signature – Avenant n°1 au marché de « fourniture de titres restaurant pour le personnel d'UNIVALOM »**

**Le 21 décembre 2023 à 11h00**, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres  
du Conseil Syndical

Légal : ..... 40

Désignés : .....30

(dont 10 délégués avec voix double  
soit un total de 40 voix)

Présents : .....15

Visio : .....0

Votants : .....34

Procuration.....9

Date de la convocation :

14 décembre 2023

**Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Caroline JOUSSEMET, Emmanuel DELMOTTE, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;  
Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Bernard ALEND, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;  
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;  
Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

**Membres suppléants :**

Daniel LEBLAY – Elizabeth DEBORDE

**Procurations :**

Jean-Pierre DERMIT à Caroline JOUSSEMET - Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI  
Philippe DELEAN à Bernard ALEND - Gilbert HUGUES à Patrick PEIRETTI  
Françoise THOMEL à Marc OCCELLI - Xavier WIIK à Jean LEONETTI  
Marie-Louise GOURDON à Roland RAIBAUDI – Gilbert HUGHES à Catherine LANZA  
Fabrice MORENON à Christophe FONCK

**Membres excusés :**

Joseph CESARO - Christophe ULIVIERI - Denise LAURENT - Jean-Marc DELIA - Khéra BADAQUI - Pierre CORPORANDY  
François WYSZKOWSKI - Françoise BRUNETEAUX,

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2022-08 du 3 mars 2022, le Comité syndical a autorisé Monsieur le président à lancer l'appel d'offres et à signer le marché « Fourniture de titres restaurant pour le personnel d'UNIVALOM ».

Par notification du 6 octobre 2022, la société BIMPLI a été informée de l'acceptation de son offre.

Par courrier en date du 27 octobre 2023, le titulaire a informé le syndicat que la Société SWILE avait acquis 100% du capital de la société BIMPLI le 14 décembre 2022 auprès du groupe BPCE et procède depuis à l'intégration des activités de la société BIMPLI au sein de celle de SWILE.

Ainsi ; il est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2024 que la société BIMPLI disparaisse juridiquement dès lors qu'elle sera absorbée par voie de fusion par la société SWILE.

Par conséquent, la société BIMPLI est substituée à la société SWILE dans les obligations résultant du marché passé n°2022/12 « Fourniture de titres restaurant pour le personnel d'UNIVALOM ». La société SWILE dispose des capacités financières, techniques et professionnelles nécessaires à la bonne exécution de l'accord cadre et s'engage à en assurer les prestations telles que prévues audit marché.

Il est précisé que les modalités du marché seront réalisées selon les mêmes conditions que précédemment.

Oùï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant n°1 ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI

